

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal..... 45

Membres en exercice 45

Présents ou représenté.e.s

à la séance 43

Absents. es..... 2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-06-16-MDC

Subventions d'aide à projet aux associations locales

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-trois juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-sept juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 5), M. MORA (à partir du point 14a), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI (à partir du point 5), M. LEBLANC, M. MULLER, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO-POATY, M. MATHIEU, M. BEDOURET (à partir du point 6), Mme CAZALS, M. TARGUI

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MALLERIN
M. MORA	a donné mandat à	M. NOMBO POATY jusqu'au point 13
M. GUENICHE	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme VIENNEY	a donné mandat à	M. MULLER
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme NAIT-BAHLOUL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. BATTAL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. RISPAL	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	M. TARGUI
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE (jusqu'au point 4), Mme LARABI (jusqu'au point 4), Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET (jusqu'au point 5)

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyen.ne.s dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aide à projets » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations présentant un intérêt local,

SUR avis de la Commission d'aide à projet,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

Actions Jeunesse Pour Tous, pour le projet : « Tournoi de Street Work Out au city Stade du Bois Cadet »

Montant 1 500 €

ASEL Association Socio-éducative des Larris, pour le projet : « Week-end de sensibilisation d'un groupe de jeunes à l'histoire de l'esclavage »

Montant 1 500 €

La Matrice, pour le projet : « Fête de quartier des Larris le 2 juillet 2022 »

Montant 2 000 €

La Fonderie, pour le projet : « Atelier de pratique artistique autour de l'estampe »

Montant 1 615 €

Amicale CNL de Jean Zay Picasso, pour le projet : « Repas partagé de l'amicale des locataires Jean Zay Picasso »

Montant 500 €

Revenir Autrement, pour le projet : « Arts de l'oralité : contes, poésie et musique »
Montant 2 000 €

Umstanda France, pour le projet : « Création d'une bibliothèque au sein de la réserve naturelle acquise par l'association en Colombie »

Montant 2 000 €

Outland Cornhole Club, pour le projet : « Première édition de "L'été sur un Plateau" »

Montant 700 €

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 04 JUIL 2022
Publication
le 04 JUIL 2022
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

